

QUELS RECULS AVONS-NOUS SUR CES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

Actuellement 3 vaccins sont déjà utilisés et d'autres sont en cours d'évaluation.

Les vaccins à ARN m (Pfizer-BioNTech, Moderna) sont basés sur des recherches débutées il y a plus de 20 ans.

Les possibles effets indésirables sont similaires à ceux des autres vaccins (syndrome grippal, ...).

Il est possible de déclarer les effets indésirables sur signalement-sante.gouv.fr.



**Pour en savoir plus
sur la vaccination
contactez votre
médecin du travail**

Centre Cernay - 03 89 35 63 54

Centre Europe - 03 89 45 53 08

Centre Illzach - 03 89 46 11 11

Centre Aristide Briand - 03 89 42 79 23

Centre Altkirch - 03 89 08 96 16

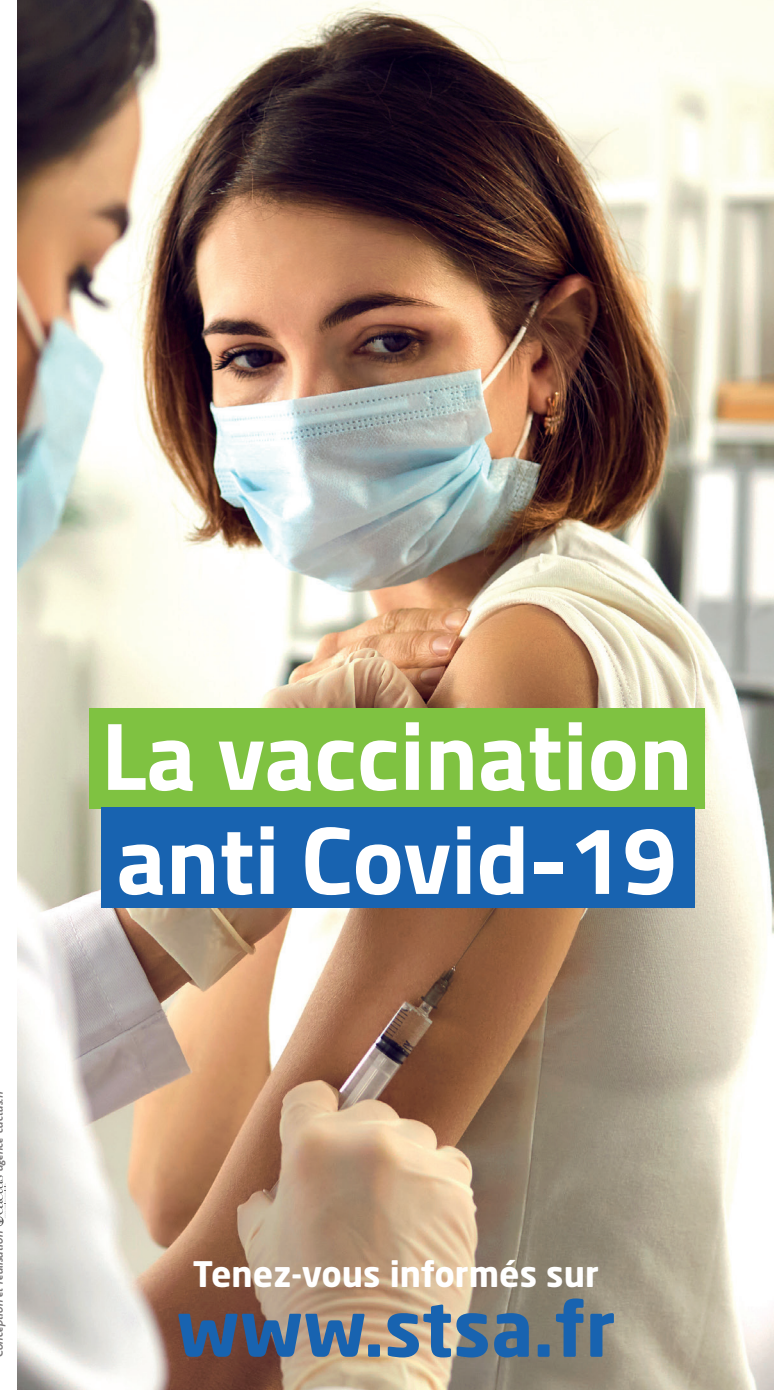
Centre Wittenheim - 03 89 50 02 03

Centre Colmar - 03 89 21 00 20



Siège social • Maison du bâtiment
12 allée Nathan Katz • MULHOUSE

www.stsa.fr



**La vaccination
anti Covid-19**

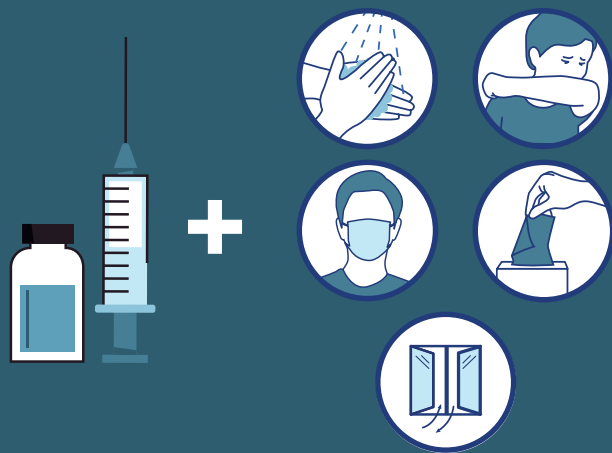
Tenez-vous informés sur
www.stsa.fr

LA VACCINATION, POURQUOI ?

La circulation du virus responsable de la COVID-19 reste encore très active malgré les mesures de prévention (gestes barrières, aération, couvre-feu, fermeture de certains espaces publics, ...).

Le premier objectif de la vaccination est de diminuer le nombre de formes graves et de décès liés à la COVID-19. Les études sur les vaccins déjà disponibles (AstraZeneca, administré par les médecins du travail, Pfizer et Moderna) le confirment.

Elle devrait également permettre de diminuer la contagion de la maladie.



**= DIMINUTION
= DES RISQUES**

LA VACCINATION, POUR QUI, COMMENT ?

La campagne de vaccination a démarré le 27 décembre 2020. Elle concerne certaines catégories de personnes en priorité (publics les plus vulnérables, critère d'âge, soignants, pompiers, aidants) et s'étendra progressivement à toute la population française.

La vaccination n'est pas obligatoire.

La vaccination est gratuite.

La vaccination est confidentielle.

Il n'est pas possible de choisir son vaccin.

COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

Le vaccin contre la COVID-19 est prescrit par un médecin et administré par un médecin ou un infirmier à la suite d'une consultation pré-vaccinale.

La vaccination intramusculaire comprend deux doses, administrées à un intervalle de quelques semaines (variable selon le vaccin).

La vaccination est possible à STSA dès le 12 mars, sous certaines conditions d'âge, d'état de santé et/ou de profession.

Pour savoir si vous êtes éligible à la vaccination par STSA

<https://salaries.stsa.fr/contact/>

Pour le reste de la population ciblée, des centres de vaccination ont ouvert leurs portes partout en France.

La prise de rendez-vous se fait via le site sante.fr

**Il est aussi possible d'appeler le
0 800 009 110**

(service et appel gratuits).